REFERENDUM 29 Mai: JUGEZ LE TEXTE PAR VOUS-MEME

Le camp du « oui », avec la complicité des médias, veut nous empêcher de réfléchir

- Il n'aide pas à lire ce document volontairement compliqué, car il ne cite que rarement des articles, afin d'éviter que les citoyens ne se fassent leur propre opinion
- Il refuse le débat. Le gouvernement nous a envoyé le projet, accompagné seulement d'un plaidoyer pour le texte, sans l'avis des opposants, et il nous injecte une overdose de Chirac à la télé. Tout cela en contradiction avec la démocratie et la tradition républicaine, qui reposent sur le débat d'idées. Et alors que le bilan du Président de la République, pour le dixième

anniversaire de son accession à l'Elysée, est rejeté par 67 % des Français

II veut nous appâter et ne nous promet que du bonheur

- Il brandit la partie II, intitulée « la charte des droits fondamentaux de l'Union », (pages 21 à 26; articles 61 à 114), où il n'est question que de dignité, de liberté, de sécurité, de non-discrimination, d'égalité femmes-hommes, de droits de l'enfant et des personnes âgées, etc
- Mais il omet d'indiquer qu'il ne s'agit là que de principes, contredits par les articles de la partie III (pages à 81; articles 115 à 436). D'ailleurs, le texte lui-même vend la mèche, lorsqu'il annonce dans l'article 112-2: « les droits reconnus par la présente Charte qui font l'objet de dispositions dans d'autres parties de la Constitution s'exercent dans les conditions et limites y définies », c'est-à-dire dans un cadre libéral, qui dynamite toute protection sociale

Un exemple : le nivellement par le bas

- Le long article III-210 (page 43) énumère tout ce qui relève du droit social (milieu et conditions de travail, sécurité sociale, égalité femmes-hommes, etc). Dans son point 2.a), il indique que, sur ces sujets, la loi européenne pourrait organiser des échanges et coopérations entre les gouvernements, « à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires entre les Etatsmembres ».
- Une telle disposition, dans un contexte de concurrence totale, ne peut que tirer vers le bas les rémunérations et les droits sociaux. Elle serait donc mauvaise pour beaucoup de gens, les salariés, mais aussi les artisans et commerçants, incapables de tenir les prix de leurs produits et services, sur un marché envahi par des biens fabriqués à des coûts incroyablement bas. Seuls les délocalisateurs y trouveraient leur compte.

Vers la fin des Services Publics

- La notion de Service Public (article 122; page 27) est remplacée par celle, beaucoup plus ambiguë, de Service d'Intérêt Economique Général sans apporter de définition.
- En outre, l'article 147 (page 30) prévoit carrément la privatisation de ces services, (qu'il appelle « libéralisation »). Cette privatisation pourrait être réalisée par la « loi-cadre européenne » portant, « en général, par priorité sur les services qui interviennent d'une façon directe sur les coûts de production ou dont la



libéralisation contribue à faciliter les échanges de marchandises ». Dans un premier temps ce sont donc la SNCF et la Poste qui, après les attaques contre EDF, pourraient devenir des sociétés livrées au privé, avec, pour nous, la nécessité de payer plus cher des services de moins bonne qualité

Le Parlement français réduit à la portion congrue

Selon l'article I-6 (page 9), le droit européen prime le droit des Etats membres. Ce qui signifie que le Parlement français n'aurait plus la possibilité que d'intervenir dans des domaines limités

Même le Parlement européen, que nous élisons également, ne disposerait que de pouvoirs rétrécis, puisque selon l'article I-26.2 (page 13), « un acte législatif de l'Union ne peut être adopté que sur proposition de la Commission », c'est-à-dire que le Parlement n'aurait le droit que de répondre par oui ou par non à des propositions d'un organisme non élu et hors d'atteinte de la volonté des citoyens. Quand on éloigne les gens des centres de décision, est-ce pour servir les intérêts des peuples ?

La France inféodée à l'OTAN

- L'article I-41.2 (page 16) décide que « la politique de sécurité et de défense commune de l'Union (...) est compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans ce cadre » (« le cadre du traité de l'Atlantique Nord », est-il précisé plus haut).
- La responsabilité militaire suprême à l'OTAN étant assumée par un officier américain sous les ordres de son président, quand Bush voudrait larguer des bombes et envoyer des soldats quelque part, ne devrions-nous pas le suivre ?

Pourra-t-on renégocier si la France vote « non »?

- Bien entendu, répond le Commissaire européen Franco Frattini, qui déclare, dans « le Figaro » du 27 avril : « Si la France vote « non », cela démontrera qu'il y a un déficit de légitimité populaire en Europe. Il faudra alors engager un débat bien plus largement ». Et d'ajouter : « Si un pays comme la France dit « non », on ne va pas le faire revoter une seconde fois. C'est impossible. Donc, il faudra se demander: Quelle Europe voulons-nous? » Pour préciser: « Nous devons tenir compte des inquiétudes de tous les Européens, et notamment des Français »
- Cet aveu d'un partisan du « oui » montre à quel point est mensongère la campagne de ceux qui jouent sur la peur d'un isolement de la France. D'ailleurs, en Hollande, où le référendum doit avoir lieu trois jours après nous, le 1^{er} juin, le « non » est en tête dans les sondages et, dans d'autres pays, comme le Danemark, rien n'est encore joué. En outre, en Allemagne, où il n'est prévu aucun référendum, mais simplement un vote du Parlement, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent contre le traité, y compris celle d'Oskar Lafontaine, le prédécesseur, à la tête du Parti Social Démocrate, de l'actuel chancelier.
- Et puis, surtout, une victoire du « non » serait constructive : elle créerait une situation favorable à un recul du libéralisme, de la politique de la droite et un élan pour une réelle participation l'élaboration ďun autre texte. conforme aux besoins et aux aspirations du plus grand nombre.



L'Europe vaut mieux que ça Je vote

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

NON

RÉFÉRENDUM

TRAITÉ ÉTABLISSANT

NON

UNE CONJUTION
POUR L'EUROPE

CONSTITUTION provoquant le CANCER